



Regards
de femmes

LES CRISES ET LES FEMMES FENETRE D'OPPORTUNITES OU MENACES DE REGRESSION



Intervention Sabine BASILI

Membre du conseil national de l'U2P
Présidente de la commission des affaires économiques, du développement durable, de la fiscalité et des territoires
Vice-présidente de la CAPEB

RENFORCER LA VISIBILITE, LA VOIX COLLECTIVE ET LA REPRESENTATIVITE DES FEMMES DANS LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

- 1/- introduction : présentation de l'U2P
- 2/- les actions de l'U2P en faveur des femmes
- 3/- les résultats de l'étude chiffrée : les entreprises de proximité au féminin
- 4/- conclusion: attirer les femmes dans les entreprises de proximité, un enjeu pour relever les défis de la sortie de crise.

1/- INTRODUCTION : PRESENTATION DE L'U2P

L'U2P -Union des entreprises de proximité- est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 2,3 millions de TPE-PME dans les secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 4 organisations adhérentes qui représentent ces catégories

d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CNAMS (fabrication et services), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), et l'UNAPL (professions libérales).

L'U2P est née du rapprochement de L'UPA (Union Professionnelle Artisanale) et de l'UNAPL (Union Nationale des Professions Libérales)

Cependant, ce rapprochement étant très récent (17 décembre 2016), l'intervention ci-après ne portera que sur la première catégorie. La consolidation avec les données des professions libérales est en cours.

Les entreprises représentées par l'U2P sont des entreprises de moins de 20 salariés, soit 95% des entreprises en France. La moyenne se situe entre 4 et 5 salariés.

Ces entreprises sont réparties de manière diffuse et constituent un maillage économique territorial important.

Une des caractéristiques des entreprises de proximité est leur caractère très souvent familial et dans 30% d'entre elles, les conjoints de chefs d'entreprises participent à l'activité de l'entreprise, et il s'agit le plus souvent des conjointes.

2/- LES ACTIONS DE L'U2P EN FAVEUR DES FEMMES

a- Actions en faveur des conjoints d'artisans et de commerçants

Dans l'entreprise artisanale, Il est fréquent que les conjointes soient non seulement en charge de la comptabilité et du secrétariat mais également des questions de sécurité et de ressources humaines. Leur polyvalence et la pluralité de leurs compétences en font de véritables adjointes du chef d'entreprise, participant pleinement au développement économique et au devenir de l'entreprise.

Malgré l'importance de leur rôle, la situation des conjointes travaillant dans l'entreprise a été sous-estimée pendant des années.

Dans les années 1970, la reconnaissance des conjoints a fait l'objet de combats menés d'abord par les femmes elles-mêmes, puis rapidement soutenus par les chefs d'entreprises et les organisations professionnelles.

En effet, trop de femmes exerçaient alors ces fonctions, non seulement sans reconnaissance et dans l'ombre, mais sans salaire propre et surtout sans aucune protection sociale.

De nombreuses situations de détresse se sont ainsi révélées, après que le mari est décédé ou à la suite de divorces, laissant ainsi les femmes concernées sans ressource.

Ce combat a conduit en 1981, sous l'impulsion de quelques pionnières et avec l'aide des pouvoirs publics de cette époque (Yvette ROUDY notamment, alors Ministre aux droits de la femme) à la promulgation d'une loi :

La loi du 10 juillet 1982 relative au conjoint de l'entreprise artisanale ou commerciale a constitué une avancée significative en officialisant le travail accompli par les conjoints dans l'entreprise familiale et en leur ouvrant la possibilité d'opter entre trois statuts, conjoint salarié, conjoint associé et conjoint collaborateur, les droits et obligations professionnelles du conjoint résultant alors de ce choix

Ce n'est pourtant que le 1^{er} juillet 2007, que le choix d'un statut a été rendu obligatoire, ainsi que les cotisations pour une protection sociale, permettant aux conjoints de se constituer des droits propres en fonction du statut choisi.

La commission des conjoints est née de la volonté des femmes de se doter d'une instance ad-hoc pour les représenter et défendre leurs intérêts.

Cette commission traite toutes les questions liées aux préoccupations des conjointes des artisans. Elle répond à leurs besoins, notamment de formation et de montée en compétences, revendique la reconnaissance de leur activité professionnelle et de leur protection juridique. Elles valorisent également leur rôle dans l'entreprise et leur permettent de sortir de l'isolement trop souvent ressenti au quotidien.

b- Les actions en faveur de la mixité des métiers

Dans chaque Confédération membre de l'U2P, des actions sont conduites pour favoriser la mixité et l'attractivité en faveur des jeunes.

En effet, beaucoup de professions de l'artisanat et du commerce de proximité se caractérisent par leur répartition entre métiers masculins ou métiers féminins. Il est donc nécessaire de travailler sur plusieurs aspects pour modifier les images traditionnelles véhiculées à la fois par les familles et par l'école.

Deux exemples :

- Une campagne institutionnelle conduite par le **Fonds National de Promotion de l'Artisanat** : [La famille Millevoies : à chacun son métier](#)



La famille Millevoies met en scène des parents qui vont découvrir la vocation professionnelle de leurs enfants, des garçons et des filles. Par le biais de questions d'enfants à leurs parents, ils présentent la richesse et la diversité des métiers de l'artisanat et cassent les stéréotypes de genres attribués aux professions. Cette série de cinquante programmes courts pédagogiques et humoristiques, a été diffusée jusqu'à décembre 2015 sur toutes les chaînes du groupe France Télévisions et reprise par la suite fin 2016.

- Le concours **Conjuguez les Métiers du Bâtiment au Féminin**, organisé depuis 10 ans par la **CAPEB** (Confédération de l'Artisanat et des petites Entreprises du Bâtiment), en partenariat avec le Ministère aux droits des Femmes et l'Education Nationale

A travers cette action la CAPEB se mobilise pour favoriser l'accès des femmes aux métiers du bâtiment.



CONJUGUEZ LES MÉTIERS DU BÂTIMENT AU FÉMININ

Le concours a pour but de faire participer des élèves à ce mouvement en récompensant les auteurs de photos créatives et originales de femmes travaillant dans le bâtiment.

Le secteur du bâtiment est en pleine mutation. Traditionnellement masculin, le secteur du bâtiment évolue depuis quelques années. La mécanisation des tâches, l'adaptation des dispositifs de manutention, le besoin d'une main d'oeuvre qualifiée, le développement du tertiaire, des conditions de travail favorables sont autant d'éléments qui font que l'artisanat du bâtiment donne aux femmes de vraies opportunités professionnelles. Aujourd'hui, les jeunes filles et garçons sont capables de faire tomber les barrières et de faire évoluer les pratiques.

Les élèves vont à la rencontre des professionnels du bâtiment et illustrent leurs travaux au travers de **photos prises sur les chantiers et/ou en entreprise.**

Nous pourrions également évoquer les conventions signées entre les Confédérations de l'U2P et les ministres ou secrétaires d'Etat aux droits des femmes, sur la mixité, la transformation des conditions de travail pour rendre les métiers plus accessibles aux femmes, etc..

c- Les actions en faveur de la Parité

Encore aujourd'hui, on peut déplorer le peu de femmes présentes dans les instances décisionnelles et représentatives des organisations patronales.

Les freins sont nombreux, ils vont du manque d'assurance et de confiance en soi, au manque de disponibilité et quelquefois à la crainte de se lancer et de postuler.

C'est pourquoi :

- **De nombreuses réunions et formations** ont été organisées à travers le réseau des U2P territoriales pour sensibiliser et convaincre les femmes de s'investir et de se porter candidates aux mandats électifs et représentatifs du secteur, notamment dans les chambres de métiers et de l'Artisanat ou aux conseils des prud'hommes.
- Dans la région Rhône- Alpes, l'UPA a été à l'initiative dans les années 2000 de la création de **l'association PARACOR** (PARité ACtion ORganisations), réunissant plusieurs associations et organisations professionnelles ou syndicats de salariés, avec le soutien du conseil régional et de l'Etat en région, ainsi que l'aide de l'Association Regards de Femmes. Cette association a pour objet la mise en place de moyens concrets pour favoriser la prise de responsabilité des femmes dans la vie citoyenne : Formations, Chèques emplois services, remplacement au travail. Aujourd'hui en

sommeil, faute de moyens financiers, l'association pourrait très rapidement reprendre ses activités , certaines responsables souhaitant à nouveau se mobiliser.

3/- LES RESULTATS DE L'ETUDE CHIFFREE :

<i>LES ENTREPRISES DE PROXIMITE AU FEMININ (Etude complète jointe en annexe)</i>

Encore aujourd'hui, peu de métiers se déclinent au féminin : maçonne, ambulancière, bouchère, chaudronnière, carrossière, chef cuisinière... Ces professions déclinées « au féminin » sont encore peu familières à nos oreilles.

Globalement, l'image attachée aux métiers et aux entreprises de l'artisanat ou de l'hôtellerie-restauration mais également de certaines professions libérales est celle d'un monde très masculin, ce qu'il a été effectivement au cours des siècles derniers :

- sous les corporations, l'exercice des métiers était réservé exclusivement aux hommes, à l'exception de la profession de couturière et des soins du linge ;
- les femmes étaient présentes dans les ateliers ou les boutiques, mais plutôt en tant que conjointe.

Afin de dépasser ces stéréotypes et d'objectiver la place actuelle de la femme dans l'entreprise de proximité, l'U2P a souhaité conduire une étude permettant de chiffrer l'emploi féminin au sein des secteurs, que ce soit en tant que dirigeante, conjointe, salariée ou apprentie.

Pour conduire ces travaux, un travail de collecte et d'analyse des données a été mené au cours de l'année, en partenariat avec l'Assemblée Permanente des Chambres de métiers et de l'artisanat, l'Institut Supérieur des Métiers et le Régime Social des Indépendants.

Le périmètre étudié comprend les secteurs de l'artisanat (alimentation, BTP, fabrication, services), le commerce alimentaire de détail et l'hôtellerie-restauration. La prochaine édition de cette étude sera élargie aux professions libérales.

Les résultats sont publiés dans la collection des Tableaux Economiques de l'artisanat de l'Institut Supérieur des Métiers, éditée avec le soutien de la Direction Générale des Entreprises.

Cette étude montre que la place des femmes a dépassé largement le cadre anecdotique : près d'un actif sur trois est une femme dans le monde des entreprises de proximité.

Plus d'un million d'emplois sont occupés par les femmes :

- 300.000 dirigent une entreprise, soit un dirigeant sur quatre ;
- 675.000 sont salariées (soit un salarié sur trois). A noter : les conjointes salariées font partie de cet ensemble.

S'ajoutent à ces effectifs les conjointes ayant fait le choix du statut de conjointe collaboratrice (26.000) et 49.000 apprenties.

On peut également constaté que la répartition des femmes n'est pas homogène dans les différents secteurs :

- Les femmes sont beaucoup plus présentes dans les services (elles y représentent 43% des chefs d'entreprises, 50% des salariés et 62% des apprenties), mais aussi dans l'hôtellerie restauration et le commerce alimentaire.
- Les choix d'activité des femmes, plutôt orientés vers le commerce ou les métiers de service, sont constatés dans l'ensemble de l'économie.
- La place des femmes est également significative dans l'artisanat de l'alimentation (45% des salariées sont des femmes), et dans l'artisanat de fabrication (un tiers des dirigeants sont des femmes).
- Le BTP demeure en revanche un secteur d'activité à dominante masculine.

Les femmes sont donc bien présentes en tant que chef d'entreprise dans de nombreux secteurs : elles sont à la tête de 43% des entreprises de service, et d'un tiers des entreprises de l'hôtellerie-restauration, du commerce alimentaire et de l'artisanat de fabrication.

Cette part a doublé en 30 ans dans l'artisanat : en 1984, 11% des chefs d'entreprises étaient des femmes, elles étaient 23% en 2015.

Concernant les emplois salariés, les femmes représentent un tiers des effectifs. La mixité des effectifs est même atteinte dans l'hôtellerie-restauration, l'artisanat et le commerce alimentaire, l'artisanat de services.

S'agissant des conjoints de dirigeants, ils sont souvent actifs dans les entreprises de proximité : 22% participent régulièrement à la vie de l'entreprise, 10% occasionnellement.

Cette composante familiale est particulièrement forte dans l'artisanat et le commerce alimentaire (29% de conjoints sont actifs régulièrement) et dans l'hôtellerie-restauration (42% des conjoints sont actifs régulièrement dans l'entreprise).

Enfin derniers chiffres, sur les 170.000 apprentis formés par les entreprises de proximité, 49.000 sont des femmes, soit 28%. Cette part est proche de celle des femmes dirigeantes d'entreprises, ce qui est cohérent avec l'obligation de qualification lors de l'installation.

4/- CONCLUSION:

***ATTIRER LES FEMMES DANS LES ENTREPRISES DE PROXIMITE, UN ENJEU
POUR RELEVER LES DEFIS DE LA SORTIE DE CRISE.***

La France traverse une terrible crise économique depuis 2008, et les entreprises du secteur de l'artisanat et du commerce de proximité n'ont pas été épargnées. Elles ont été atteintes de façon structurelle et durable.

La sortie de crise dans de bonnes conditions nécessite des évolutions importantes pour s'adapter aux mutations qui impactent le monde économique : Transition énergétique, transition numérique, mais aussi évolutions fortes de la société et des modes de consommation.

Nos travaux d'adaptation doivent se faire par l'innovation et porter sur l'investissement matériel, et technologique mais aussi sur les modes organisationnels. Les entreprises doivent compter avec de nouvelles compétences, et de nouvelles ressources.

Aussi, les dirigeants des organisations professionnelles sont aujourd'hui conscients qu'il est primordial d'attirer un public nouveau et motivé, composé d'hommes et de femmes, pour mettre en œuvre ces mutations et relever les défis lancés par le contexte actuel. Une vision nouvelle est indispensable, et des actions conduites sans distinction de genre permettront d'accroître l'intérêt des jeunes pour le secteur.

C'est donc une occasion et une opportunité nouvelle pour les femmes de s'investir et de participer pleinement à la construction d'un projet économique d'avenir.